Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 038-213805013-20250616-2025027-DE

République Française
Département de l'Isère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2025
DE LA COMMUNE DE TENCIN

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Tencin, convoqué le 10 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur François STEFANI, Maire.

Présents : STEFANI François, BENEVELLI Sandrine CORBALAN Yves, DEPARIS Nicolas, DULEY Samuel, FOIS Robert, GUILLEN Marguerite, LESCURE Cédric, MARSEILLE Joël, MAZZILLI Danièle, RENAUD Anne Marie.

Absents ayant donnés pouvoir : DENANS France a donné pouvoir à Joel MARSEILLE
HUGUES Geoffrey a donné pouvoir à Cédric LESCURE

Excusés : DECAIX-COMBE Christine, KERVIZIC Arnaud, , SOMMARD Christian.

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 13

Désignation de Secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Samuel DULEY a été désigné comme secrétaire de Séance.
Après appel, le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20 heures 35 minutes,

Approbation du PV du dernier conseil municipal du 13 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2025-027 : TARIFICATION DES ACCUEILS EXTRASCOLAIRES - LOCAL JEUNES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026.

Monsieur Cédric LESCURE, Rapporteur,

RAPPELLE l'existence sur la commune d'un local jeunes destiné à accueillir les enfants de CM2 jusqu'a 17 ans durant les mercredis et une partie des vacances scolaires.

PROPOSE la tarification suivante pour la cotisation annuelle et les activités tarifées pour l'année scolaire 2025-2026.

Tarif cotisation annuelle/enfant sept 2025 à aout 2026 :

Quotient familial	Cotisation annuelle individuelle Tencinois	Cotisation annuelle pour les extérieurs (1 parrainage Tencinois par enfant)
< 700	20.00 €	22.00 €
de 701 à 1 500	26.00 €	29.00 €
> 1 500	33.00 €	36.00 €

Quotient familial	TO	T1	T2	T3	T4
< 700	GRATUIT	2.00	2.00	6.00	10.00
de 701 à 1 500	GRATUIT	2.00	4.00	9.00	13.00
> 1 500	GRATUIT	2.00	6.00	12.00	16.00

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 038-213805013-20250616-2025027-DE

Correspondance des activités tarifées :

T0 : Activités sur place au local, ne nécessitant aucun moyen spécifique. Ex : Tournois Smash bros mêlée au local.

T1 : Activités spécifiques, nécessitant l'achat de fournitures

T2 : Activités ne nécessitant pas d'encadrement qualifié. Ex : visite de la ville de Grenoble, ou, faible coût

T3 : Activités avec un encadrement qualifié ou un équipement spécifique. Ex : Laser Game

T4 : Activités nécessitant un encadrement qualifié et un équipement spécifique. Ex : Canyoning / Karting

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE les tarifs présentés ci-dessus à compter de l'année scolaire 2025-2026.

PRECISE qu'en cas de difficultés financières, les familles peuvent s'adresser au C.C.A.S.

Le Maire
Francois STEFANI